

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du - 8 JUIL. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Aline CYMBLER, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des

collections », cheffe de service des ateliers muséographiques, direction médiation programmation culturelle, musée du Louvre ;

- Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur, sous-direction des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines ;

- Monsieur Edmond FERNANDEZ, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable du département restauration et image, archives nationales d'Outre-mer ;

- Monsieur Julien RIGABER, attaché d'administration de l'État principal, secrétaire général, école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur, sous-direction des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 8 JUIL. 2019

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

